

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 3 mai 2022, à 19 h 30, au 269 Route 399 (sous-sol de l'église), sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent :

René Roy	(01)
Jacques Dussault	(02)
Sylvie Charette	(03)
Laurent Marcotte	(04)
Sylvie Gauthier	(05)
Martine Roy	(06)

Absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

065-05-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Laurent Marcotte et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2022**
3. **FINANCES**
4. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 4.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 4.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 4.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
5. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ**
6. **PÉRIODE DES QUESTIONS**
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1. ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 911 DE PROCHAINE GÉNÉRATION
 - 7.2. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
 - 7.3. COMITÉ DE SÉLECTION
 - 7.4. POSTE DE JOURNALIER (IÈRE)
 - 7.5. EMPLOI ÉTUDIANT
 - 7.6. POSTE D'ADJOINT(E) ADMINISTRATIF (VE)
 - 7.7. HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL MAI 2022
8. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. MAI MOIS DE L'ARBRE
 - 8.2. AIDE AU COMITÉ DES AINÉS
 - 8.3. WEBINAIRE LA PARTICIPATION CITOYENNE
9. **INSPECTEUR**
 - 9.1. DEMANDE D'APPUI DU MTQ DOSSIER CPTAQ ACQUISITION
 - 9.2. DEMANDE D'APPUI DOSSIER CPTAQ DOMAINE
10. **VOIRIE**
 - 10.1. APPEL D'OFFRES ABAT-POUSSIÈRE
 - 10.2. BALAYAGE DES PONTS ET INTERSECTIONS
11. **FORÊT**
12. **CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION.**
 - 12.1. DEMANDE CITOYENNE
 - 12.2. LETTRE CITOYEN
 - 12.3. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE
 - 12.4. CAMPAGNE DE FINANCEMENT SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
13. **CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 13.1. REMERCIEMENT FONDATION OLO
 - 13.2. DOUBLE VOCATION 2020 ET 2021
 - 13.3. PROGRAMME PRACIM
14. **ADOPTION**
 - 14.1. RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$
15. **VARIA**
16. **PÉRIODE DES QUESTIONS**
17. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

066-05-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : Laurent Marcotte

Secondé par : Martine Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 5 avril 2022 soit accepté tel que rédigé.

067-05-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Salaires payés avec les chèques #52 à 71 pour un total de 9 365.58 \$

Comptes payés avec les chèques #76 à 96 pour un total de 89 087.00 \$

Comptes à payer avec les chèques #97 à 99 pour un total de 2 876.42 \$;

Il est proposé par : Sylvie Gauthier

Secondé par : Martine Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

068-05-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés avec les chèques #10 à 14 pour un total de 98 817.06 \$;

Aucun compte à payer à ce jour;

Il est proposé par : Jacques Dussault

Secondé par : René Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

069-05-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Compte payé avec le chèque #465 pour un total de 63.05 \$;

Aucun compte à payer à ce jour;

Il est proposé par : René Roy

Secondé par : Sylvie Gauthier

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Le maire résume les points traités.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Est-ce qu'il est possible de faire asphalter le
rang du lac Berry étant donné qu'il mène à un
site touristique?

Le maire répond à la question.

070-05-2022

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 911 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Le point est remis à une séance ultérieure.

071-05-2022

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Berry a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2021, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

Il est proposé par : Jacques Dussault
Secondé par : Martine Roy
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Berry adopte le rapport annuel 2021 tel que présenté.

072-05-2022

COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU QUE le conseil nomme Marie-Ève Strzelec, directrice générale, Sylvie Gauthier et Martine Roy, conseillère, ainsi qu'une ressource externe si nécessaire, pour former le comité de sélection;

Il est proposé par : Sylvie Charette
Secondé par : Laurent Marcotte
Et résolu à l'unanimité;

QUE le comité procède aux entrevues des candidats et formule une recommandation pour l'embauche des postes affichés.

073-05-2022

POSTE JOURNALIER (IÈRE)

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures pour le poste de journalier (ière) n'est pas concluant;

Il est proposé par : Sylvie Charette
Secondé par : Sylvie Gauthier
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry retourne en appel de candidatures pour un mois;

074-05-2022

EMPLOI ÉTUDIANT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une aide financière pour l'embauche d'un étudiant;

ATTENDU QUE l'étudiant devra travailler pour un minimum de 7 semaines afin que la Municipalité reçoive la subvention;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures se terminera le 27 mai 2022;

Il est proposé par : Laurent Marcotte

Secondé par : René Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité publie un appel de candidatures.

075-05-2022

POSTE D'ADJOINT(E) ADMINISTRATIF (VE)

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures pour le poste d'adjoint(e) administratif (ve) n'est pas concluant;

Il est proposé par : René Roy

Secondé par : Jacques Dussault

Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry retourne en appel de candidatures pour un mois;

076-05-2022

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale sera absente du 9 au 18 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'aucun employé ne pourra assurer les heures d'ouverture normales du bureau municipal;

Il est proposé par : Sylvie Charette

Secondé par : Martine Roy

Et résolu à l'unanimité;

QU'un horaire spécial soit affiché et publié pour les semaines du 9 au 21 mai 2022.

MAI MOIS DE L'ARBRE

La distribution d'arbres aura lieu les 24-25-26 mai. Le compost sera aussi disponible.

077-05-2022

AIDE AU COMITÉ DES AÎNÉS

ATTENDU QUE depuis quelques années un groupe d'aînés se rencontre quelques fois par mois pour échanger, socialiser et organiser des activités;

ATTENDU QUE le conseil souhaite les soutenir dans leurs activités;

Il est proposé par : Martine Roy

Secondé par : Jacques Dussault

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Berry contribue à leur activité en remettant une carte cadeau de 50 \$ de chez IGA afin qu'il puisse acheter du café et autre fourniture et autorise l'utilisation du centre communautaire dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

078-05-2022

WEBINAIRE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE-CHOISIR LES BONS OUTILS

Il est proposé par : Sylvie Gauthier
Secondé par : Sylvie Charette
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry autorise Marie-Claude Auger, agente de développement, à assister au webinaire choisir les bons outils favorisant la participation citoyenne donnée, le 18 mai 2022, au coût de 85 \$ plus taxes.

079-05-2022

APPUI – DOSSIER CPTAQ-MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec souhaite procéder à l'acquisition et à l'établissement de servitude de passage temporaire afin de procéder à la reconstruction de 2 ponceaux sur la route 399 dans le but d'améliorer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande d'aliénation et de morcellement et d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture pour les lots 3 616 003, 3 615 839 3 615 993, 3 615 840 3 615 839 et 3 615 993;

Il est proposé par : Laurent Marcotte
Secondé par : René Roy
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry appuie la demande d'aliénation et de morcellement qui respecte les normes et exigences de la municipalité si cette dernière respecte les normes et les exigences de la CPTAQ.

080-05-2022

APPUI — DOSSIER CPTAQ — LES BUCHEUSES JJS HÉBERT INC.

ATTENDU QUE le domaine du lac Berry (ci-appelé les Bûcheuses JJS Hébert inc.) souhaite se conformer aux normes exigées par le MELCC en matière de traitement des eaux usées pour le terrain de camping;

ATTENDU QUE nous avons reçu, une demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture du lot 4 880 293;

Il est proposé par : Sylvie Charette
Secondé par : Laurent Marcotte
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry appuie la demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture du lot 4 880 293 qui respectera après modification du règlement de zonage les normes et exigences de la municipalité si cette dernière respecte les normes et les exigences de la CPTAQ.

081-05-2022

APPEL D'OFFRES ABÂT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'achat de 230 000 litres de chlorure de calcium liquide;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les 2 soumissions suivantes :

Modular Chemical Systèmes : 0.443 \$/litre (101 890.00 \$)
R.M. Entreprises : 0.408 \$/litre (93 840.00 \$);

Il est proposé par : Martine Roy
Secondé par : René Roy
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry accepte la plus basse soumission conforme qui est R.M. Entreprises au coût de 0.408 \$/litre (93 840.00 \$).

082-05-2022

BALAYAGE DES PONTS ET INTERSECTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Pavage Abitibi pour le balayage des ponts et intersections;

Il est proposé par : René Roy
Secondé par : Laurent Marcotte
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry accepte l'offre de Pavage Abitibi au montant de 1 225.00 \$ avant taxes.

DEMANDE CITOYENNE

Le conseil a reçu une demande concernant la problématique des VTT au lac Berry. Le conseil étudie le dossier et demandera des soumissions pour l'ajout d'affichage afin de sensibiliser les utilisateurs.

LETTRE CITOYEN

Le conseil a reçu une lettre sollicitant la municipalité à poser des gestes concrets afin de réduire les cyanobactéries au lac du centre. Le conseil étudiera la question.

083-05-2022

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est proposé par : Sylvie Charette
Secondé par : Laurent Marcotte
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Berry proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

084-05-2022

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT — SOCIÉTÉ CANADIENNE DU
CANCER**

Il est proposé par : Martine Roy
Secondé par : Jacques Dussault
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry remette un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer.

REMERCIEMENT FONDATION OLO

EXPÉDITEUR : Fondation OLO

DATE : 6 AVRIL 2022

OBJET : Remerciement pour le don de 100 \$

MTQ/DOUBLE VOCATION 2020 ET 2021

DATE : 21 mars 2022

OBJET : Le ministre des Transports annonce une compensation de 23 925.00 \$ pour l'entretien des chemins à double vocation de la Municipalité pour 2020 et une compensation de 25 400.00 \$ pour 2021.

MAMH/PRACIM

DATE : 13 avril 2022

OBJET : La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest lance le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM). Ce nouveau programme vise à permettre aux municipalités d'améliorer ou encore de mettre à niveau leurs bâtiments municipaux comme les casernes de pompier, les hôtels de ville, les garages et les centres communautaires. Les municipalités pourront présenter une demande dans le cadre du PRACIM dès le 2 mai prochain.

085-05-2022

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #193 CONCERNANT LE TAUX DU
DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT
LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 2 de la loi concernant *les droits de mutations immobilières*, une municipalité peut fixer par règlement, pour calculer le droit de mutation payable, un taux supérieur à 1,5 % sans dépasser 3 % pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Sylvie Gauthier accompagné d'un projet de règlement, ont été déposés lors de la séance du conseil du 5 avril 2022;

Il est proposé par : Sylvie Gauthier
Secondé par : Martine Roy
Et résolu à l'unanimité

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

La municipalité de Berry fixe les taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$ comme suit :

- i. Sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$: 2,5 %

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

ADOPTÉ

VARIA

Le maire résume sa rencontre avec Madame la Députée Suzanne Blais.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune _____

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 5

086-05-2022

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Dussault et résolu à l’unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 19.

Adopté à l’unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale,
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.